

Liste des navires en mer

PORT	Destination	Partir
NEW YORK	NEW YORK	12 sept
NEW YORK	NEW YORK	12 sept
NEW YORK	NEW YORK	12 sept
NEW YORK	NEW YORK	12 sept
NEW YORK	NEW YORK	12 sept

NAVIGATION FLOUVIALE.
Départs de bateaux à vapeur.
JEUDI 12 SEPTEMBRE 1901.
Cité et Bayou Lafourche, CHICKASAW, 4 4 P M
Madisonville - NEW CAMELIA, 4 4 P M
Bayou Sara - ST-JAMES, 4 5 P M
Madisonville - LAURENCE, 4 4 P M
Vendredi, 13 SEPTEMBRE 1901.
Cité et Bayou Lafourche, GROVER, 4 4 P M
Cité et Bayou Lafourche, LAFOURCHE, 12 M
Haut de la Nouvelle - MABEL COMEAU, 4 4 P M
Madisonville - LAURENCE, 4 4 P M
Madisonville - NEW CAMELIA, 4 4 P M

AVIS DE SUCCESSIONS.
Succession de Mme A. H. Jamison.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroi de l'Orléans - No 61,229 - Division C-A. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'être présentés dans les dix jours qui suivent la présente notification d'avoir à déclarer dans le délai de deux mois, à partir de la date de la présente notification, les créances qu'ils ont sur ladite succession, et à produire les titres qui en font foi. Les créances ne seront admises qu'après avoir été déclarées et homologuées par le tribunal compétent. Les fonds distribués conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
12 sept-12 16 21

VENTES A L'ENCAIN.
Auguste Huard.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de J. M. Magi.
No 59,133 - Cour Civile de District pour la paroi de l'Orléans - Division C-A. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'être présentés dans les dix jours qui suivent la présente notification d'avoir à déclarer dans le délai de deux mois, à partir de la date de la présente notification, les créances qu'ils ont sur ladite succession, et à produire les titres qui en font foi. Les créances ne seront admises qu'après avoir été déclarées et homologuées par le tribunal compétent. Les fonds distribués conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
12 sept-12 16 21

VENTES A L'ENCAIN.
Peter Gallagher.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de J. M. Magi.
No 59,133 - Cour Civile de District pour la paroi de l'Orléans - Division C-A. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'être présentés dans les dix jours qui suivent la présente notification d'avoir à déclarer dans le délai de deux mois, à partir de la date de la présente notification, les créances qu'ils ont sur ladite succession, et à produire les titres qui en font foi. Les créances ne seront admises qu'après avoir été déclarées et homologuées par le tribunal compétent. Les fonds distribués conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
12 sept-12 16 21

L'ABELLE
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN,
EDITION HEBDOMADAIRE
SAMEDI MATIN.

NOTRE DEPARTEMENT DE BEAUTE.
Des Spécialités de Mme A. Ruppert.



Un Bienfait Pour Toutes les Femmes.
Les Remèdes de Mme A. Ruppert, dont la renommée s'étend au monde entier, SONT LES MEILLEURS.

OFFRE EXTRAORDINAIRE!
D'Eau pour Blanchir la Peau, De Mme A. Ruppert \$1.65

LAURENCE & CO., LTD.
Le Magasin Populaire de Marchandises Séchées et de Nouveautés
715-717-719 RUE DU CANAL.

VAPEURS
Mandeville, Lewisburg et Madisonville.
STEAMER NEW CAMELIA.
Commencement le 7 septembre 1901.

LIGNE FRANÇAISE.
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
Ligne directe au Havre, Paris, Bordeaux, Nantes, Marseille, Alger, Tunis, etc.

CROMWELL Steamship Co.
POUR NEW YORK DIRECTLY.
LOUISIANA, Mercredi 18 sept.
PROTEUS, Mercredi 25 sept.

4 DEBOUCHES IMPORTANT
THE TEXAS PACIFIC RAILWAY

Audon Charbonnier Nord de Texas
Pour le service des charbonniers et passagers dans la région de la Nouvelle-Orléans.

AVIS AUX CREANCIERS.
Succession de Mme Mary Ashley Townsend.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroi de l'Orléans - No 65,278 et 65,378 - Division C-A. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'être présentés dans les dix jours qui suivent la présente notification d'avoir à déclarer dans le délai de deux mois, à partir de la date de la présente notification, les créances qu'ils ont sur ladite succession, et à produire les titres qui en font foi. Les créances ne seront admises qu'après avoir été déclarées et homologuées par le tribunal compétent. Les fonds distribués conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
12 sept-12 16 21

AVIS AUX CREANCIERS.
Succession de Mme Mary Ashley Townsend.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroi de l'Orléans - No 65,278 et 65,378 - Division C-A. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'être présentés dans les dix jours qui suivent la présente notification d'avoir à déclarer dans le délai de deux mois, à partir de la date de la présente notification, les créances qu'ils ont sur ladite succession, et à produire les titres qui en font foi. Les créances ne seront admises qu'après avoir été déclarées et homologuées par le tribunal compétent. Les fonds distribués conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
12 sept-12 16 21

ANNONCES JUDICIAIRES.
Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
VENTE PAR LE CONSTABLE
Louis Kerger, courtier autorisé et Robert W. M. Ker, notaire, ont été chargés de vendre par le constable de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, un terrain sis au coin de la rue de la Nouvelle-Orléans et de la rue de la Nouvelle-Orléans, mesurant 110 mètres sur 110 mètres, plus ou moins, et appartenant à la succession de la défunte Marie Gabrielle Parry, veuve de Robert Legier, et Marie Gabrielle Parry, No 64,350 de dossier de cette Cour, ledit terrain a été affecté à la vente par la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, en vertu de son décret en date du 12 juillet 1901, et sera vendu par le constable de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, le 12 septembre 1901, à midi, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, à la somme de \$100,000, plus ou moins, et les frais de la vente en sus. Les enchères commenceront à 10 heures du matin et continueront jusqu'à midi. Les intéressés sont invités à se présenter à la vente, et à produire les titres qui en font foi. Les fonds distribués conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
12 sept-12 16 21

MONITION.
ETAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroi de l'Orléans - Dans l'affaire d'Hyppolite Garrot, défendeur, contre la succession de Robert Legier, et Marie Gabrielle Parry, No 64,350 de dossier de cette Cour, ledit terrain a été affecté à la vente par la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, en vertu de son décret en date du 12 juillet 1901, et sera vendu par le constable de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, le 12 septembre 1901, à midi, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, à la somme de \$100,000, plus ou moins, et les frais de la vente en sus. Les enchères commenceront à 10 heures du matin et continueront jusqu'à midi. Les intéressés sont invités à se présenter à la vente, et à produire les titres qui en font foi. Les fonds distribués conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
12 sept-12 16 21

VENTES A L'ENCAIN.
Harry H. Hodgson.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Harry H. Hodgson.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroi de l'Orléans - No 64,911 - Division C-A. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'être présentés dans les dix jours qui suivent la présente notification d'avoir à déclarer dans le délai de deux mois, à partir de la date de la présente notification, les créances qu'ils ont sur ladite succession, et à produire les titres qui en font foi. Les créances ne seront admises qu'après avoir été déclarées et homologuées par le tribunal compétent. Les fonds distribués conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
12 sept-12 16 21

J. P. Hecker.
ANNONCE JUDICIAIRE.
ATTENTION,
Placeurs et Chercheurs de Cemeures.
Pour Bons Placements dans le Troisième District - MAGNIFIQUE Résidence à Deux Etages No 3110 rue N. Remparts.
MAISON DOUBLE, Nos 3114 et 3116 rue N. Remparts.
MAISON DOUBLE, Nos 718 et 720 rue Piéte.
MAGASIN, Nos 3303 et 3305 rue Dauphine, en cologne de la rue Piéte.
Deux Maisons Doubles Nos 730-732 et 734-736 rue Espagne, entre les rues Laphine et Royale.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de J. M. Magi.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroi de l'Orléans - No 59,133 - Division C-A. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'être présentés dans les dix jours qui suivent la présente notification d'avoir à déclarer dans le délai de deux mois, à partir de la date de la présente notification, les créances qu'ils ont sur ladite succession, et à produire les titres qui en font foi. Les créances ne seront admises qu'après avoir été déclarées et homologuées par le tribunal compétent. Les fonds distribués conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
12 sept-12 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de J. M. Magi.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroi de l'Orléans - No 59,133 - Division C-A. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'être présentés dans les dix jours qui suivent la présente notification d'avoir à déclarer dans le délai de deux mois, à partir de la date de la présente notification, les créances qu'ils ont sur ladite succession, et à produire les titres qui en font foi. Les créances ne seront admises qu'après avoir été déclarées et homologuées par le tribunal compétent. Les fonds distribués conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
12 sept-12 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de J. M. Magi.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroi de l'Orléans - No 59,133 - Division C-A. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'être présentés dans les dix jours qui suivent la présente notification d'avoir à déclarer dans le délai de deux mois, à partir de la date de la présente notification, les créances qu'ils ont sur ladite succession, et à produire les titres qui en font foi. Les créances ne seront admises qu'après avoir été déclarées et homologuées par le tribunal compétent. Les fonds distribués conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
12 sept-12 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de J. M. Magi.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroi de l'Orléans - No 59,133 - Division C-A. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'être présentés dans les dix jours qui suivent la présente notification d'avoir à déclarer dans le délai de deux mois, à partir de la date de la présente notification, les créances qu'ils ont sur ladite succession, et à produire les titres qui en font foi. Les créances ne seront admises qu'après avoir été déclarées et homologuées par le tribunal compétent. Les fonds distribués conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
12 sept-12 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de J. M. Magi.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroi de l'Orléans - No 59,133 - Division C-A. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'être présentés dans les dix jours qui suivent la présente notification d'avoir à déclarer dans le délai de deux mois, à partir de la date de la présente notification, les créances qu'ils ont sur ladite succession, et à produire les titres qui en font foi. Les créances ne seront admises qu'après avoir été déclarées et homologuées par le tribunal compétent. Les fonds distribués conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
12 sept-12 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de J. M. Magi.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroi de l'Orléans - No 59,133 - Division C-A. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'être présentés dans les dix jours qui suivent la présente notification d'avoir à déclarer dans le délai de deux mois, à partir de la date de la présente notification, les créances qu'ils ont sur ladite succession, et à produire les titres qui en font foi. Les créances ne seront admises qu'après avoir été déclarées et homologuées par le tribunal compétent. Les fonds distribués conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
12 sept-12 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de J. M. Magi.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroi de l'Orléans - No 59,133 - Division C-A. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'être présentés dans les dix jours qui suivent la présente notification d'avoir à déclarer dans le délai de deux mois, à partir de la date de la présente notification, les créances qu'ils ont sur ladite succession, et à produire les titres qui en font foi. Les créances ne seront admises qu'après avoir été déclarées et homologuées par le tribunal compétent. Les fonds distribués conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
12 sept-12 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de J. M. Magi.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroi de l'Orléans - No 59,133 - Division C-A. - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'être présentés dans les dix jours qui suivent la présente notification d'avoir à déclarer dans le délai de deux mois, à partir de la date de la présente notification, les créances qu'ils ont sur ladite succession, et à produire les titres qui en font foi. Les créances ne seront admises qu'après avoir été déclarées et homologuées par le tribunal compétent. Les fonds distribués conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
12 sept-12 16 21

AUDITORIUM HOTEL.
Avenue Michigan et rue Congrès, CHICAGO.

La bâtisse la plus vaste et la plus massive au monde. Construite en pierres et en fer; dix étages d'ouvertures à l'est, au sud et à l'ouest, ayant une moyenne de 710 pieds sur les trois rues. Cet Hôtel est à l'épreuve du feu, inspirant la plus absolue sécurité aux occupants en toutes circonstances. La salle à manger est au dixième étage et est la plus somptueuse connue du genre. Dans tous ses départements, le Auditorium Hotel est reconnu le plus riche du monde. Sa situation sur l'avenue Michigan, la rue Congrès et l'avenue Wabash, à l'entrée d'un des plus beaux chemins du pays, ayant une rue sur le lac et le parc Michigan et à quatre lieues de la Poste et du centre de la ville, en font assurément un hôtel hors de pair. L'Auditorium est tenu sur le plan américain et le plan européen, avec un superbe restaurant à la carte.

Auditorium Hotel Company.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres.
Jas. A. Brennan et fille.
JOLI COTTAGE DOUBLE
1223-1225 Rue St-Antoine.
Entre les rues St-Charles et Marais.
Succession de Josephine De Barye, veuve de Joseph Alexandre De Barye.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroi de l'Orléans - No 66,134.
Il sera vendu l'ensemble de la succession de Josephine De Barye, veuve de Joseph Alexandre De Barye, le 12 septembre 1901, à midi, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, à la somme de \$100,000, plus ou moins, et les frais de la vente en sus. Les enchères commenceront à 10 heures du matin et continueront jusqu'à midi. Les intéressés sont invités à se présenter à la vente, et à produire les titres qui en font foi. Les fonds distribués conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
12 sept-12 16 21